



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE À LA CENTRALE DU BLAYAIS, ayez les bons réflexes



**DOCUMENT
IMPORTANT**

**à lire attentivement
et à conserver**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA GIRONDE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CHARENTE-MARITIME

1 LE CNPE du BLAYAIS

Le CNPE du Blayais assure la production d'électricité du département de la Gironde et de ses voisins proches. Sa production représente environ 1,2 fois la consommation de la Région Aquitaine.

L'installation regroupe quatre unités de production d'électricité d'une puissance de 900 MWatts chacune en fonctionnement depuis 1981 et 1983. Les eaux de la Gironde en assurent le refroidissement.

Cette installation est soumise à la réglementation technique générale applicable aux installations nucléaires de base. Une étude de maîtrise des risques a été remise en 2010 au ministre en charge de la sûreté nucléaire.



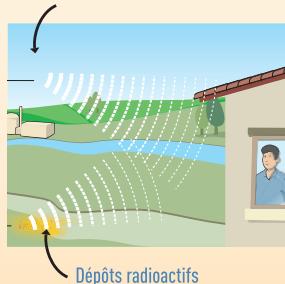
2 LE RISQUE RADIOLOGIQUE

Le **risque radiologique** résulte de l'utilisation de matières radioactives dans les réacteurs. La radioactivité est un phénomène naturel dont l'intensité varie selon les zones géographiques. Ce phénomène résulte de la transformation spontanée d'un élément chimique en un autre élément en produisant de l'énergie sous forme de rayonnements. Les rayonnements émis par les substances radioactives peuvent atteindre l'organisme humain de deux façons différentes :

par irradiation

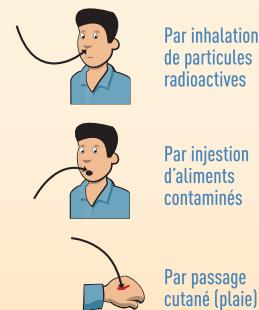
La source radioactive est à l'extérieur du corps

Rejets radioactifs dans l'atmosphère



par contamination

La source radioactive a pénétré dans l'organisme



L'IMPACT DE LA RADIOACTIVITÉ SUR LE CORPS HUMAIN SE MESURE EN SIEVERT

EXPOSITION	DEGRÉ DE GRAVITÉ	SYMPTÔMES
Quelques millisieverts	irradiation naturelle	-
Quelques centaines de millisieverts	aucun effet immédiat	possibilité de nausées passagères et légère fièvre
Entre 1000 et 2000 millisieverts	effets médicaux notables	vomissements, fatigue, fièvre, risque d'infection
Entre 2000 et 4000 millisieverts	effets médicaux graves	vomissements précoces, fièvre, troubles digestifs, hémorragies, chute de cheveux
Entre 4000 et 10000 millisieverts	probabilité importante de décès	idem, avec en plus des signes neurologiques (vertiges, désorientations)
Supérieur à 10000 millisieverts	décès	-



Le CNPE est conçu et géré de manière à prévenir tout incident radiologique grave. Néanmoins, si un incident survient, la réponse opérationnelle se déroule en deux phases : le PUI et le PPI.

3 LE PLAN D'URGENCE INTERNE



Plan d'Urgence Interne (PUI)

L'**exploitant**, dès la survenance d'un incident sur le site, **déclenche son plan d'urgence interne (PUI)**.

RESPONSABLE

Le Directeur du site
appuyé par l'Organisation
Nationale de Crise EDF (ONC)

MISSIONS

- Décider et agir à l'intérieur du site**
- Alerter et mobiliser les ressources
 - Maîtriser la situation et limiter les conséquences
 - Protéger, porter secours, informer le personnel
 - Informer et communiquer avec les pouvoirs publics (préfecture, ASN), les médias et les relais d'opinion (CLIN, élus)

4 LE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION



Le Préfet

Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Le **préfet** active le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

RESPONSABLE

Le Préfet
conseillé par l'**ASN** appuyé par la **DGSCGC** *
(Direction de la Sécurité Civile)

MISSIONS

- Décider et agir à l'extérieur du site**
- Alerter et protéger les populations
 - Prévoir les mesures et les moyens de secours à mettre en oeuvre pour faire face à l'événement
 - Informer les populations, les médias et les élus locaux

* Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise

Si la situation se développait au-delà du périmètre PPI, les mesures prévues dans la planification ORSEC seront mises en œuvre afin d'adapter la réponse opérationnelle à l'évolution de l'accident.

DÈS L'ALERTE,

premier reflexe



**→ Se mettre
à l'abri**



SI LE PRÉFET VOUS LE DEMANDE

→ Evacuez

→ Prenez de l'iode



Les communes concernées par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) DE LA CENTRALE DU BLAYAIS DANS UN PÉRIMÈTRE DE 10 KM

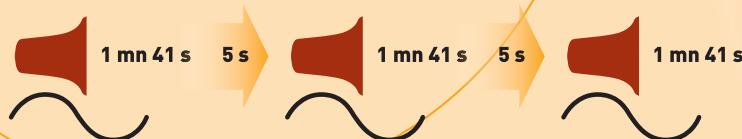
DE LA CENTRALE DU BLAYAIS DANS UN PÉRIMÈTRE DE 10 KM



EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE, **1** vous serez alertés et informés

1. PAR DES SIRÈNES FIXES

Début de l'alerte : 3 séquences d'1 mn et 41 s séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



2. PAR UN APPEL TÉLÉPHONIQUE

Un appel automatique sur le téléphone fixe de votre domicile, si vous habitez dans un rayon de 2 km de la centrale, vous donnera la conduite à tenir. Cet appel sera lancé automatiquement en même temps que les sirènes. Il vous précisera les premières consignes à appliquer.



3. PAR LES SERVICES DE SECOURS



4. PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

- > Branchez votre radio sur France Bleu Gironde (Bordeaux 100.1, Lesparre 101.6), France Bleu La Rochelle (La Rochelle 98.2, Saintes 103.9, Royan 103.6).
- > Allumez votre téléviseur sur France 3 Aquitaine ou France 3 Poitou-Charentes



**>> FIN DE L'ALERTE,
IL N'Y A PLUS DE DANGER :**

- > la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 s,
- > les services de secours relaient cette information.

DÈS L'ALERTE,

2

mettez-vous à l'abri

> DANS UN BÂTIMENT CLOS (NE RESTEZ PAS DANS UN VÉHICULE)

- Fermez soigneusement portes et fenêtres.
- Arrêtez les ventilations mécaniques et les chauffages à combustion dans l'habitation.

ET

> ÉCOUTEZ LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

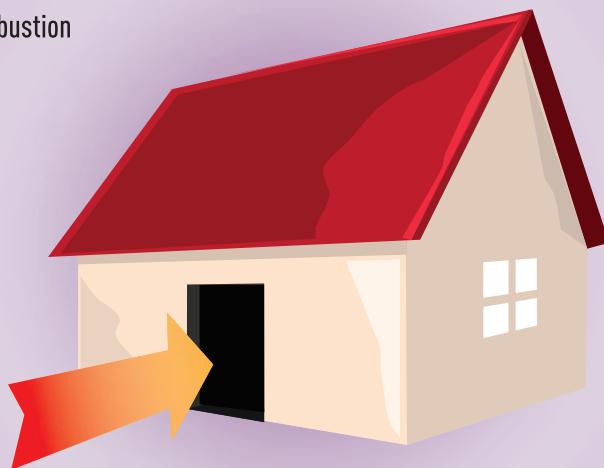
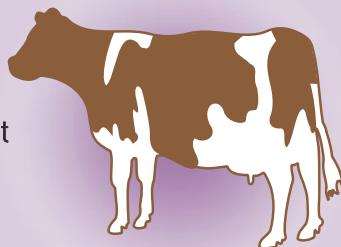
- Laissez libre le réseau téléphonique pour les urgences.

> LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

- Ils seront à l'abri dans leur établissement scolaire et pris en charge par leurs enseignants.

> SI VOUS ÊTES AGRICULTEUR, VOUS DEVEZ AUSSI :

- Maintenir à l'abri les animaux dans des locaux fermés avec des aliments préconditionnés.
- Les laisser au pré s'ils sont éloignés de la ferme.



>> PENDANT CE
TEMPS, VOUS POUVEZ :

- > boire l'eau du robinet
- > boire les boissons conditionnées en bouteille ou en brique, y compris le lait,
- > consommer les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident.

SI LE PRÉFET VOUS DEMANDE

3

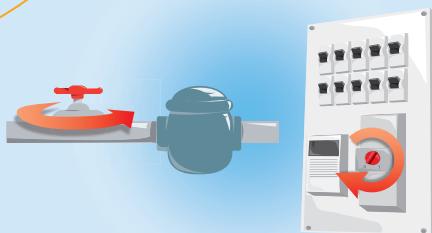
d'évacuer

> RASSEMBLEZ VOS AFFAIRES INDISPENSABLES DANS UN SAC BIEN FERMÉ

N'oubliez pas : médicaments, papiers (identité, carte sécurité sociale), argent liquide, chèques...



> COUPEZ LE GAZ, L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU EMMENEZ VOS ANIMAUX FAMILIERS



> FERMEZ LES VOLETS, LES FENÊTRES ET LES PORTES À CLEF

> DES AUTOCARS, QU'IL VOUS EST VIVEMENT RECOMMANDÉ D'UTILISER,

viendront vous prendre à proximité de votre domicile,
aux points de regroupement prévus
dans votre commune



**>> SI VOUS PRENEZ
VOTRE VÉHICULE,
SUIVEZ STRICTEMENT
LES ITINÉRAIRES INDICÉS.**

> Vous ne pourrez pas compter
sur les stations-service.

SI LE PRÉFET VOUS DEMANDE

4

de prendre de l'iode

> LE COMPRIMÉ D'IODE ÉVITE À L'IODE RADIOACTIF DE SE FIXER SUR LA GLANDE THYROÏDE

Le comprimé est à dissoudre dans une boisson (eau, lait ou jus de fruit).



- Homme et femme, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans = 2 comprimés



- Enfant de 3 à 12 ans = 1 comprimé



- Nourrisson moins d'1 mois = 1/4 comprimé, jusqu'à 36 mois = 1/2 comprimé



- Animaux domestiques = 1/4 de comprimé



Dès à présent, lisez attentivement la notice des comprimés pour d'éventuelles contre-indications (consultez votre médecin).
Conservez la boîte à l'abri de la lumière et de l'humidité.

>> L'iode stable, destiné à saturer la glande thyroïde, empêche l'iode radioactif de s'y fixer en cas de rejet radioactif accidentel.

>> Les comprimés vous sont distribués gratuitement par les pharmacies installées dans le périmètre de 10 km autour de la Centrale du Blayais.

Notes personnelles

Cette page est à votre disposition afin que vous puissiez la compléter de tous les renseignements utiles relevant de votre situation particulière. Nous vous recommandons notamment d'y faire figurer les éléments suivants (que vous pouvez recueillir auprès de votre mairie).

Numéro de téléphone de votre mairie

.....

Numéro(s) de téléphone école(s) des enfants

.....

Personnes isolées, dans votre entourage, à prévenir en cas d'alerte

.....

Emplacement des comprimés d'iode dans votre habitation

.....

Lieu de mise à disposition des comprimés d'iode prévu par votre commune, en cas de crise

.....

Points de regroupement de votre commune, en cas d'évacuation

.....

Lieux de première destination et d'hébergement, en cas d'évacuation

Vous

.....

.....

.....

Enfants

.....

.....

.....

Autres

.....

.....

**DOCUMENT
IMPORTANT**

COMMENT SE TENIR INFORMÉ ?

Le Plan Particulier d'Intervention est consultable dans votre mairie. Pour toute information complémentaire :

• **Préfecture
de la Gironde (Bordeaux)**

Tél. 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

• **Préfecture de la Charente-
Maritime (La Rochelle)**

Tél. 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

• **Commission Locale
d'Information Nucléaire**

Tél. 05 56 99 33 33

• **Autorité de sûreté nucléaire**
www.asn.fr

• **Centrale EDF du Blayais**
Tél. 05 57 33 33 33

 **N° Vert 0 800 04 5000**

www.edf.fr
www.edf.com
<http://blayais.edf.com>

